

Bulletin PfO 2ème trimestre 2015

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DE PFO N°2015-02 - 2^{inne} Trimestre 2015 - Période analysée du 1° avril au 30 juin 2015

LE MOT DU GÉRANT

"Vers un nouvel élan"

ors de l'Assemblée Générale du 17 juin dernier, les associés ont voté favorablement la clause de variabilité de PFO.

Dans la droite ligne de la nouvelle dynamique d'arbitrages et d'acquisitions de PFO souhaitée et engagée depuis fin 2014 par votre société de gestion, cette décision est un élément fondateur pour asseoir le nouvel élan par la croissance de votre SCPI ainsi que son nouveau positionnement.



- Une nouvelle croissance par l'ouverture du capital dès la fin de cette année, gage de développement et de meilleure mutualisation du patrimoine.
- Un positionnement immobilier plus diversifié. Majoritairement exposé au segment bureaux, PFO renforcera son patrimoine de commerces et privilégiera les situations de centre-ville tant en région parisienne qu'en province et n'exclut pas les investissements en zone Euro.

Cette clause de variabilité permettra d'offrir :

- Une plus grande visibilité et une liquidité renforcée du fait que PFO sera ouverte en permanence,
- Une meilleure corrélation du prix de la part par rapport à la valeur du patrimoine. Le prix de souscription étant encadré entre 10% à + 10% de la valeur de reconstitution,
- Une fiscalité optimisée puisque les droits d'enregistrement (5%) ne s'appliqueront plus en cas de cession des parts.
- La possibilité d'acquérir des parts démembrées de PFO en usufruit ou nue-propriété en fonction des objectifs de revenu ou de valorisation.

La réussite de ce projet ambitieux passe également par l'amélioration des résultats de PFO. La nouvelle dynamique engagée permet d'envisager fin 2015, et ce pour la première fois depuis deux ans, la diminution du stock de locaux vacants. Les pleins effets financiers de cette amélioration, compte tenu des avantages commerciaux consentis aux nouveaux locataires, se feront sentir en 2016.

Nos prévisions actualisées 2015 de dividende sont maintenues dans une fourchette de 46 à 47 € par part.

JEAN-CHRISTOPHE ANTOINE

DIRECTEUR GÉNÉRAL PERIAL ASSET MANAGEMENT

L'ESSENTIEL DU TRIMESTRE

Montant investi

1,9 M€

Nombre de relocations

5



Taux de distribution 2014*

5,68%

L'événement du trimestre : ASSEMBLÉE

ASSEMBLEE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale annuelle de PFO s'est tenue le 17 juin. Retrouvez le récapitulatif des résolutions votées en page 2 de ce bulletin trimestriel et le compterendu détaillé de l'Assemblée Générale de votre SCPI sur notre site Internet www.perial.com, dans votre espace personnel.

^{*} DVM 2014. Le Taux de distribution sur Valeur de Marché est la division : (1) du dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) (2) par le prix de part acquéreur moyen de l'année n. Les performances passées ne préjugent pas des

ACQUISITION IMMOBILIÈRE DU TRIMESTRE





CHÂTEAU GOMBERT

MARSEILLE (13)

CARTE D'IDENTITÉ

- Surface utile locative de 611 m²
- 110 m² de terrasse exploitable et 28 parkings extérieurs
- Immeuble de commerces
- Montant de l'acquisition:1929 000€ acte en mains
- Date d'acquisition : mai 2015
- Rendement net : 7,18 %
- Achevé en 2012, sous garantie décennale

SITUATION LOCATIVE

 Accessible en 15 minutes depuis la gare TGV de Marseille Saint Charles et l'Autoroute du Soleil, et en 30 minutes depuis l'aéroport Marseille Provence.

RÉSOLUTIONS VOTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale annuelle mixte s'est tenue le 17 juin 2015, sur deuxième convocation. Les résolutions ont été adoptées à la majorité selon le détail ci-après :

Résolutions d'ordre ordinaire

Résolutions	Voix	%
Résolution 1	107 435	96,99 %
Résolution 2	107 263	96,84 %
Résolution 3	107 455	97,01 %
Résolution 4	105 160	94,94 %
Résolution 5	102 119	92,28 %
Résolution 6	105 569	95,31 %
Résolution 11	107 195	96,89 %

Résolutions d'ordre extraordinaire

Résolutions	Voix	%
Résolution 8	93 152	93,76 %
Résolution 9	92 511	93,11 %
Résolution 10	88 387	88,96 %

Retrouvez le détail des résolutions votées dans votre espace personnel sur notre site Internet www.perial.com

Résolution numéro 7 - Election des membres du Conseil de surveillance :

Résultat des votes pour l'élection des membres du conseil de surveillance. Ont été élus les 2 candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la liste ci-dessous :

Noms	Voix	Résultats
MALGRAS Michel	38 758	RÉÉLU
SCI ISIS	31 420	RÉÉLUE
BARADA Bernard	17 059	
GIRARD Sophie	12 678	
LEONARD DE JUVIGNY Jacques	5 852	

Noms	Voix	Résultats
BODART Frédéric	5 600	
HOLO Régis	4 413	
BACHY Ludovic	3 354	
BRONSART Jean-Luc	3 243	
BLICQ Olivier	1 586	

A l'issue de l'assemblée, les membres du Conseil de surveillance ont élu :

- . en qualité de Président : Monsieur Damien VANHOUTTE
- . en qualité de Vice-Président : Monsieur Michel MALGRAS



LE TRIMESTRE EN CHIFFRES

ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE

5 relocations sont intervenues au cours du trimestre, représentant 6 145 m² de bureaux.

En détail***

2 relocations significatives parmi les 5 relocations :

ERMONT (95) - Energilec et Ametif (4 151 m²),

1 libérations significatives parmi les 8 libérations :

CLICHY (92) - Rue Mozart (357 m²)

	3° trim.2014	4° trim.2014	1° trim.2015	2er trim.2015
Montant HT des loyers encaissés	5 301 618 €	5 146 939 €	5 189 402 €	5 542 002 €
Taux d'occupation *	82,62 %	83,93 %	80,07 %	82,12 %

*rapport loyers des locaux occupés facturés et loyers maximum si l'intégralité du patrimoine était loué

Les 5 principaux locataires parmi les 271 locataires de PFO

Entreprise locataire	Secteur	% Revenu locatif
MERIAL	Produits vétérinaires	2,76%
E.S.I.E.A	Enseignement	2,75%
POLE EMPLOI	Services	2,46%
SECURITE COMMUNICATION	Syst. de sécurité	2,25%
LA POSTE	Services	2,21%
TOP 5 12%	+20 27%	RESTE 61%

Les 5 principaux immeubles parmi les 80 immeubles possédés par PFO

Top 5	Principaux locataires	Poids
CLICHY/Mozart	Multi-locataires	4,82%
GARENNE COLOMBES	Multi-locataires	4,60%
CLICHY/Le Cassiope	Multi-locataires	4,27%
MONTROUGE/Aristide Briand	Multi-locataires	3,47%
MOUGINS/Fond de l'Orme	Multi-locataires	3,47%

État des transactions du 2ème trimestre 2015

Date de confrontation	Prix d'exécution*	Parts échangées	Prix acquéreur**
03/04/15	650,00 €	24	751,59 €
10/04/15	650,00 €	4	751,59 €
17/04/15	650,00 €	63	751,59 €
24/04/15	660,00 €	95	763,15 €
01/05/15	650,00 €	13	751,59 €
08/05/15	680,00€	784	786,27 €
15/05/15	700,00 €	809	809,40 €
22/05/15	700,00 €	139	809,40 €
29/05/15	710,00 €	168	820,96 €
05/06/15	710,00 €	413	820,96 €
12/06/15	700,00 €	145	809,40 €
19/06/15	720,00 €	730	832,53 €
26/06/15	722,00 €	99	834,84 €
Total		3486	
Parts en suspens		429	

^{*} Prix d'exécution net de frais et taxes. ** Prix acquéreur frais inclus.



5 relocations:

Total des loyers des relocations:

6 145 M²

754 K€



Total des loyers des libérations:

3 439 M²

371 K€

Taux d'occupation financier

82,12%



82,12% Occupation
5,40% Franchises de loyers

0,35% Ventes en cours
12,13% Vacance théorique

Hors franchises de loyers et ventes en cours, le taux d'occupation s'établit à 87,87%.

Nombre de locataires :

271





Répartition sectorielle (en valeur d'expertise)



88% Bureaux 6% Activités 3% Commerces 3% Entrepôts

Répartition géographique (en valeur d'expertise)



50% Province **48%** Région parisienne **2%** Paris



Pour toujours plus d'information Nouveau site internet







Chiffres-clés	Au 31.12.2014	Au 30.06.2015
Capital nominal	216 080 800,00 €	216 080 800,00 €
Capitalisation	276 759 612,96 €	277 527 530,88 €
Nombre de parts	332 432	332 432
Nombre d'associés	4 355	4 337
Prix acquéreur (frais inclus)	832,53 €	834,84 €

		Exercice 2014	Exercice 2015
Vā	aleur de réalisation	290 044 292 €	286 306 038 €
Pä	ar part au 01.01	872,49 €	861,25 €
	aleur e reconstitution	339 552 444 €	335 475 983 €
Pá	ar part au 01.01	1 021.42 €	1 009,16 €

Dinia	landa	1 nant
Divia	enae	/ part

Dividende / part	Exercice 2014	Exercice 2015
1er acompte (paiement 25.04)	11,50 €	11,50 €
2e acompte (paiement 27.07) dont revenus financiers	11,50 €	11,50 €* 0,00 €**
3e acompte (paiement 26.10)	11,50 €	_
4e acompte (paiement 25.01)	11,50 €	_
Total	46,00 €	

^{*}Après prélèvements sociaux de 15,50 % sur les revenus financiers : 11,50 €*

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

(L'intégralité de ces conditions figure dans la Note d'Information)

DOSSIER REMIS À TOUT SOUSCRIPTEUR

Préalablement à toute souscription, le souscripteur recoit obligatoirement un dossier comportant : un exemplaire de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et le cas échéant son actualisation, un exemplaire des statuts de la Société, le rapport annuel du dernier exercice social, le dernier bulletin trimestriel d'information, un bulletin de souscription établi en double exemplaire, dont l'un sera à conserver par le souscripteur ; ce bulletin comportera les conditions de l'émission en cours.

PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription correspond au prix d'équilibre net de tous frais et taxes qui résulte de la confrontation des ordres d'achat et de vente et auquel peut être échangée la plus grande quantité de parts.

MODALITÉS DE VERSEMENT

Lors de toute souscription, les parts doivent être entièrement libérées du nominal et de la prime d'émission, conformément aux dispositions de l'article 422-25 du Règlement Général de l'autorité des marchés Financiers.

LIEU DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

Les souscriptions et les versements sont reçus au Siège Social de la Société, 9, rue Jadin à Paris 17ème par tout moyen de paiement libellé à l'ordre de PERIAL Asset Management.

MINIMUM DE SOUSCRIPTION

La première souscription d'un nouvel associé doit être de dix parts au moins. Aucun minimum n'est imposé aux associés à l'occasion d'un nouvel apport.

JOUISSANCE DES PARTS

L'entrée en jouissance de parts acquises et les droits des associés résultent de l'inscription du transfert sur le registre des associés tenu au siège de la Société.

CONDITIONS DE CESSION DES PARTS

(L'intégralité de ces conditions figure dans la Note d'Information)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CESSION DES PARTS

L'acquéreur, s'il n'est pas associé, doit être agréé par la Société de Gestion.

Toute demande de cession est inscrite par la Société de Gestion sur le registre des associés pour la rendre opposable à la société et aux tiers.

L'acompte sur dividende du trimestre en cours reste attaché aux parts transférées, le cédant perd son droit à cet acompte dès l'inscription de la mutation sur le registre des associés et l'acquéreur perçoit la totalité du dividende du trimestre en cours.

La société ne garantit pas la revente des parts.

CESSION AVEC L'INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ DE

La Société de Gestion centralise les ordres d'achat et de vente. Elle les inscrit sur un registre par ordre chronologique après avoir vérifié au préalable qu'ils satisfont aux conditions d'inscription (qualité et droits, couverture, nantissement).

Elle procède à l'établissement du prix d'exécution au terme d'une période de confrontation des ordres d'achat et de vente. L'établissement du prix d'exécution a lieu chaque vendredi à 10 heures : lorsque le vendredi est un jour férié ou chômé, l'établissement du prix est reporté au premier jour ouvré suivant. Seuls sont recevables les ordres d'achat et de vente réqulièrement inscrits sur le registre le jeudi avant 17h30. Les formulaires d'ordre sont disponibles auprès de la Société de Gestion et doivent comporter un montant limite (prix maximum pour l'acquéreur, prix minimum pour le vendeur).

Les ordres sont exécutés dès l'établissement du prix d'exécution, et à ce seul prix. Le prix d'exécution ainsi que la quantité des parts échangées sont publiés sur le site internet www.perial.com et accessibles sur la messagerie au 0810 085 040 (n° Azur).

Le prix payé par l'acquéreur comprend l'ensemble des frais inhérents à l'acquisition de parts (commission de souscription), soit 7,66 %, TVA en sus, ainsi que les droits d'enregistrement, actuellement 5 % du prix net revenant au vendeur, avec un minimum de 25 €.

CESSION DIRECT ENTRE ASSOCIÉS OU À DES TIERS

Les associés peuvent céder leurs parts à des tiers. Les cessions de parts à titre onéreux sont soumises à un droit d'enregistrement de 5 % appliqué sur le prix revenant au vendeur. Toute transaction, après formalités d'agrément le cas échéant, est réputée réalisée sans l'intervention de la Société de Gestion. Le prix de cession des parts est librement fixé par les interessés. La transaction sera considérée comme valablement réalisée à la date de son inscription sur le registre des associés, après versement à la Société de Gestion des frais de dossier forfataires de 76 €. HT soit 91.20 € TTC et sur présentation : d'un acte ou d'un bordereau de transfert de la justification du paiement des droits d'enregistrement de 5 %, soit par un acte enregistré, soit par un formulaire 2759 visé par le bureau d'enregistrement.

En cas de cession de parts de gré à gré, le vendeur cesse de percevoir des dividendes à compter du premier jour du trimestre au cours duquel la cession a été enregistrée

Société de gestion : PERIAL Asset Management SAS unipersonnelle | Agrément AMF du 22/07/2014 : GP-07000034 | SIREN 513 811 638 | Adresse: 9, rue Jadin - 75017 Paris | Service Clients: +33 (0)1 56 43 11 11 | infos@perial.com | www.perial.com











^{*}Après prélèvement obligatoire de 39,50 % sur les revenus financiers : 11,50 €*

^{**} Montants arrondis.